



## Conseil économique et social

Distr. générale  
21 mars 2013  
Français  
Original: anglais

---

### Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur  
la protection et l'utilisation des cours d'eau  
transfrontières et des lacs internationaux

#### Comité d'application

##### Première réunion

Genève, 5 juin 2013

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

##### Adoption de l'ordre du jour

### Ordre du jour provisoire annoté de la première réunion

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,  
le mercredi 5 juin 2013, à 10 heures\*

#### I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Enseignements tirés d'autres mécanismes d'application et d'examen du respect des dispositions.
4. Échange de vues sur le rôle et les fonctions du Comité.
5. Échange de vues sur les grandes lignes du règlement intérieur du Comité.

---

\* Les participants à des réunions qui se tiennent au Palais des Nations sont priés de remplir le formulaire d'inscription, qu'ils trouveront sur la page Web de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux ([http://www.unece.org/env/water/1st\\_implementation\\_committee\\_2013.html](http://www.unece.org/env/water/1st_implementation_committee_2013.html)), et de le retourner au secrétariat de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) deux semaines au plus tard avant la réunion, par courrier électronique ([cammile.marcelo@unece.org](mailto:cammile.marcelo@unece.org)). Avant de se rendre à la réunion, les représentants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny, 14 avenue de la Paix (voir le plan sur le site Internet de la CEE à l'adresse: <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>) pour y retirer leur plaquette d'identité. En cas de difficulté, prière de contacter le secrétariat par téléphone au numéro: +41 22 917 1606.

6. Demandes de conseils, communications et initiative du Comité.
7. Stratégie visant à faire connaître le mécanisme et à en faciliter l'utilisation.
8. Programme de travail et calendrier des prochaines réunions.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport.

## **II. Annotations**

### **1. Élection du Bureau**

Conformément au paragraphe 10 de l'annexe I de la décision VI/1 prise par la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (voir le document ECE/MP.WAT/37/Add.2, à paraître), le Comité d'application élira son président et son vice-président.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Le Comité sera invité à adopter l'ordre du jour de sa première réunion, tel qu'il figure dans le présent document.

### **3. Enseignements tirés d'autres mécanismes d'application et d'examen du respect des dispositions**

Le Comité sera informé des tâches, des modalités de travail, du règlement intérieur et de l'expérience d'autres comités s'occupant des questions relatives à l'application et au respect des dispositions.

### **4. Échange de vues sur le rôle et les fonctions du Comité**

Le Comité procédera à un échange de vues sur son rôle et ses fonctions, tels qu'ils sont indiqués à l'annexe I de la décision VI/1. Il discutera en particulier des modalités qu'il devra suivre pour agir de sa propre initiative.

### **5. Échange de vues sur les grandes lignes du règlement intérieur du Comité**

Le Comité procédera à un échange de vues sur les grandes lignes de son règlement intérieur, tel qu'il est décrit à l'annexe II de la décision VI/1, et examinera s'il est nécessaire de l'étoffer.

### **6. Demandes de conseils, communications et initiative du Comité**

Il est prévu que, selon les procédures pertinentes, le Comité:

- a) Examine toute demande de conseils relatifs à des aspects particuliers de difficultés rencontrées dans l'application, conformément à la section V de l'annexe I de la décision VI/1;

b) Examine toute communication ayant trait à des aspects particuliers de difficultés rencontrées dans l'application et le respect des dispositions, conformément à la section VI de l'annexe I de la décision VI/1;

c) Envisage de prendre une initiative, conformément à la section VII de l'annexe I de la décision VI/1.

## **7. Stratégie visant à faire connaître le mécanisme et à en faciliter l'utilisation**

Le Comité débattera de la stratégie et des modalités visant à faire mieux connaître le mécanisme et à en faciliter l'utilisation, notamment des éventuelles mesures de renforcement des capacités et de la présentation du mécanisme dans diverses instances et à l'occasion de diverses manifestations.

## **8. Programme de travail et calendrier des prochaines réunions**

Le Comité discutera de son futur programme de travail et décidera en particulier des questions qu'il examinera à ses prochaines réunions. Il arrêtera également les dates de ses prochaines réunions.

## **9. Questions diverses**

Le Comité examinera les autres questions proposées par ses membres.

## **10. Adoption du rapport**

Le Comité conviendra des modalités à suivre pour l'élaboration et l'adoption du rapport de la réunion. Il chargera le secrétariat d'établir et de distribuer le projet de rapport.

---